

DELIBERATION N° 19 / 2021
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 09 mars 2021

Sous la présidence de M. ROULOT, Maire

Présents : M. ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme EL HAJOUJ, M. BA, M. POËSSEL, M. PROD'HOMME, Mme LE ROUX, M. RUBANY, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, M. MENIRI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme NAZEF, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, M. MAILLARD, Mme SAINT-AMAUX, M. SAHED, M. BOUTRY

Excusés et ont donné procuration : M. BOURÉ à M. NITOU SAMBA – Mme BOCK à Mme EL MANANI – Mme BOULET à Mme DIALLO Aïcha – Mme TIZNITI à M. DADDA – Mme CETINKAYA à Mme NAZEF – M. MAISONNEUVE à Mme DUMOULIN – Mme LE LEPVRIER à Mme DIALLO Aminata

Secrétaire de séance : Mme NAZEF

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Pôle Patrimoine bâti

Objet : Sollicitation de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) « Soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriale » dans le cadre du Plan de relance

Monsieur DADDA expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT les conditions d'obtention de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021 - « Soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriale » dans le cadre du Plan de relance ;

CONSIDERANT la demande de DSIL 2021 - « Soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriale », formalisée par voie dématérialisée le 28 janvier 2021 ;

CONSIDERANT les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux que la Ville souhaite engager en 2021 ;

CONSIDERANT que la somme demandée au titre de la DSIL 2021 - « Soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriale » s'élève à 264 320€ correspondant à 80% du montant total hors taxe des travaux (330 400 € HT) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur DADDA,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE 1 : DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention d'un montant de 264 320 € dans le cadre de la programmation DSIL 2021 « soutien à la rénovation énergétique des bâtiments communaux », correspondant à 80% du montant total hors taxe des travaux.

ARTICLE 2 : S'ENGAGE à financer l'opération de la manière suivante : 80% DSIL et 20% Ville.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses seront inscrites au budget 2021, section d'investissement.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Maire, ou l'adjoint au Maire délégué à cet effet, à signer tout document nécessaire à la réalisation des opérations ci-dessus référencées.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.



Le Maire,

E. ROULOT

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

Sollicitation de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) "soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales" dans le cadre du plan de relance

Date de transmission de l'acte : 15/03/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 15/03/2021

Numéro de l'acte : delib-19-2021 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20210309-delib-19-2021-DE

Date de décision : 09/03/2021

Acte transmis par : Corinne STIGER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats